CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

COMPTE RENDU

Étaient présents :

MM VACHET Marie-Josèphe – HUMBERT Frédéric – GALLOIS Sophie – CADOUX Michel – SEGUIN Anne – MERRA Jacques – DESCHAMPS REVEL Chantal – DOREY Jacques – NAKOS Marie – STIEFVATER Yves –AMINI Malika – PETRIGNET Blandine

Absents excusés :

MM MOYNE Bernard (pouvoir à Marie-Josèphe VACHET) – CLUNY Pascale (pouvoir à Blandine PETRIGNET) – GUILLON Jean-Michel (pouvoir à Frédéric HUMBERT) – LUCAND Christophe – ALIN Jérôme (pouvoir à Michel CADOUX) – REMY Aurélie (pouvoir à Yves STIEFVATER) – SEGUIN Jérôme (pouvoir à Jacques MERRA) – QUINTALLET Mary – RAITS Nathalie – DEFAUT Marc – THOUR Salim

La séance est ouverte à 20 heures

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2014

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT D'UN PRET COURT TERME RELAIS BUDGET ANNEXE ZAC BERGIS

Monsieur CADOUX rappelle qu'un prêt de 1 000 000 d'euros arrive à échéance le 12 décembre 2014. Il s'agit d'emprunt à court terme contracté sur une durée de 24 mois avec un différé d'amortissement imputé sur le budget annexe ZAC BERGIS. Ce produit a permis de financer les travaux dans le cadre de l'aménagement de cette zone dans l'attente des recettes générées par les ventes de terrains.

Tous les lots n'étant pas vendus, il est proposé au conseil municipal de renouveler ce prêt auprès du Crédit Agricole pour la somme de 743 150.00 euros **sur une durée de 24 mois** – taux fixe de 1.66%, frais de dossier : 0.15% du montant sollicité.

En cas de remboursement anticipé, pas d'indemnité, mais remboursement possible après dernier appel de fonds, échéances en intérêts trimestrielles, différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de renouveler ce prêt auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Budget annexe ZAC BERGIS : **prêt de 743 150 € sur une durée de 24 mois** – : taux fixe de 1.66%, frais de dossier : 0.15% du montant sollicité.

En cas de remboursement anticipé, pas d'indemnité, mais remboursement possible après dernier appel de fonds, échéances en intérêts trimestrielles, différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme.

- ✓ autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.

TRAVAUX PÔLE ADMINISTRATIF : AVENANT AU MARCHÉ

Monsieur CADOUX expose au conseil municipal que dans le cadre du programme des travaux du pôle administratif, le maître d'œuvre soumet une proposition d'avenant au marché public concernant le lot « terrassement– réseaux extérieurs » d'un montant de 448.50 € HT. (Montant initial du marché 18 000 € HT)

Après avoir entendu le projet d'avenant et les explications de Monsieur CADOUX, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec l'entreprise GIRARD SAS l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement du pôle administratif (lot terrassement – réseaux extérieurs) d'un montant de 448.50 € HT (538.20 € TTC) représentant une augmentation d'environ 2.49% du marché établi initialement à 180 000 € HT.

BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Dépenses :

Article 2031: 2 000.00 € (études relevé topo)

Recettes :

Article 10226 : 2 000.00 € (taxe aménagement)

La séance est levée à 20 h 30

Prochaine séance du conseil municipal fixée au

lundi 8 décembre à 20h